

ABONNEMENT

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . .	20
Réclames, —	30
Fautes divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier le texte ou
les annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAYAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 16 NOVEMBRE

A LA CHAMBRE

Jeu, 5 heures.

La Chambre est en grand émoi. On venait de voter la discussion immédiate de la proposition Basty sur la surtaxe du blé, lorsque M. Rouvier a fait observer que ce vote allait retarder d'autant plus les débats budgétaires qu'un certain nombre de la Commission du budget seraient obligés de s'absenter demain ou après-demain, appelés hors de Paris par un incident extra-parlementaire.

Avec le tact exquis qui le caractérise, M. Floquet a profité de cette allusion au procès de Nîmes pour s'élever à la tribune. D'une voix solennelle, il a invité les membres de la Commission du budget cités en justice par M. Numa Gilly à invoquer l'inviolabilité parlementaire pour se dispenser de paraître à la barre de la Cour d'assises.

Le premier devoir d'un représentant du peuple, c'est de défendre son honneur, a riposté M. Sais.

Et, intervenant dans le débat, M. Paul de Cassagnac a violemment remué la pourriture républicaine. Alors les passions péniblement contenues ont fait explosion. La Chambre a pris l'aspect d'un cabanon de fous furieux.

Les Gauches hurlent, s'agitent, montrent le poing, vomissent des interruptions qui se confondent dans le tumulte et au milieu desquelles nous entendons ce cri : « Pourriture impériale ».

Cependant M. Paul de Cassagnac a fini. M. Rouvier prend la parole d'une voix étranglée par l'émotion et proteste contre les accusations de M. Gilly, au milieu des applaudissements incessants de la Chambre. L'orateur ayant désigné M. de Cassagnac avec l'épithète consacrée d'« honorable », une voix à gauche lui crie : « Retirez ce mot ! »

A son banc, M. de Cassagnac se lève et comme l'interrompteur de se faire connaître,

mais en vain. M. Rouvier termine en râlant ses protestations.

Lorsqu'il descend de la tribune, un tonnerre d'applaudissements républicains l'accompagne à son banc.

La majorité a lié son honneur à celui des accusés de M. Numa Gilly !

Mais tout n'est pas fini. Au pied de la tribune, MM. Antide Boyer et Sabatier se prennent de querelle et vont en venir aux coups lorsqu'on les sépare ; mais alors intervient M. de Douville-Maillefeu qui hurle : « Je vous méprise, salops, salops ! »

On annonce trois duels.

Voilà qui va relever le prestige du parlementarisme républicain !

6 heures.

M. de Cassagnac a envoyé ses témoins à M. Rouvier, il a choisi pour cette mission MM. de Cazenove de Pradine et Sevaistre ; M. Sarrien envoie de son côté ses témoins à M. Paul de Cassagnac ; enfin, M. Antide Boyer adresse ses témoins à M. Sabatier.

A la suite des incidents de la séance d'aujourd'hui, le bruit court que M. Sigismond Lacroix donnera sa démission de député de la Seine pour ne pas comparaître avec ce mandant comme témoin devant les assises du Gard.

M. de Douville-Maillefeu, en sortant de la séance, a traité ses collègues de « salops » et a dit à la gauche : « Je vous méprise ! »

LA RÉPUBLIQUE A PEUR

Le mot d'ordre parti des loges maçonniques et docilement transmis par le téléphone ministériel est d'entraver par l'intimidation l'action conservatrice. La saisie de la lettre de Monsieur le Comte de Paris aux maires, la saisie des portraits du Prince sont des violences calculées. Le tribunal de la Seine a proclamé le droit de M. Dufeuille ; le tribunal d'Orléans proclamera celui du *Journal du Loiret*, mais au-dessus de la justice régulière, il y a le tribunal des conflits où, au besoin, le garde des sceaux vient départager les voix, et qui devient

ainsi en asile où les jacobins du pouvoir trouvent l'impunité pour leurs méfaits.

Nos amis ne doivent point pour cela se lasser de lutter ; ils ont le pays et le droit pour eux, et M. Floquet en sera pour la honte d'avoir entrepris une « besogne inutile » autant qu'odieuse. Un de nos vaillants confrères de province, M. Edmond Béraud, rédacteur en chef du *Moniteur de la Saintonge*, a déjoué avec esprit et ténacité la vigilance policière, et il constate en ces termes spirituels l'innuité des mesures prises par le gouvernement pour porter atteinte à la liberté :

« Nous avons fait distribuer lundi, jour de la fête, plusieurs milliers de gravures représentant Philippe VII à cheval saluant le drapeau français.

Une centaine seulement ont été saisies.

« Nous étions pris nos précautions, prévoyant l'acte illégal qu'impose le ministre de l'intérieur à ses agents : nous remettons peu à peu au colporteur les portraits, de façon que la saisie ne pût être opérée que sur une petite quantité.

« Deux saisies ont eu lieu, et après chaque saisie, nous faisons immédiatement recommencer la distribution.

« Quant aux portraits, ils étaient déposés en lieu sûr, à notre domicile personnel, et nous aurions bien voulu voir qu'on osât le violer !

« Donc la saisie a eu lieu ; elle n'a rien empêché du tout, puisque plusieurs milliers ont été distribués ; et si M. Floquet veut faire un petit tour en Saintonge, il pourra voir les portraits du Comte de Paris dans un grand nombre de maisons.

« Notre but est atteint. »

Voilà à quoi servent les actes de despotisme. M. Floquet, pour sa maladresse, a droit à tous nos remerciements. Il sert involontairement la cause monarchique, car la nation se dit que la haine républicaine déceit la peur. Il faut que la République se sente bien ébranlée pour recourir à ces puérilités expédientes. Naguère, elle donnait pour preuve de sa force l'abrogation des lois d'exil et la présence des Princes sur le sol

de la Patrie. Aujourd'hui, la proscription, de nouveau édictée, ne la rassure plus, et elle tremble devant un portrait de Monsieur le Comte de Paris enlevant le drapeau de la France. LOUIS D'ESTAMPES.

Les causes du jour

La République se glorifie d'être un gouvernement sans Dieu, et pour s'affermir, elle prétend façonner à son image une société sans Dieu. Mais ce que devient une société athée, on le sait aujourd'hui, et deux procès retentissants sont comme un cri d'alarme jeté à travers la France.

A Paris, l'affaire Prado nous fait descendre dans les bas-fonds du vice ; il n'y aurait pas lieu d'en parler, si le public ne se précipitait avec une avidité malsaine sur le compte-rendu des débats. Dans ce procès rien n'est intéressant, ni l'accusé, ni la victime ; cependant une foule immense en devore les tristes détails avec une curiosité fiévreuse ; c'est là un symptôme inquiétant de l'abaissement des esprits et de la décadence des mœurs.

A Constantine, l'affaire Chambige met en scène la bourgeoisie, tout ce monde de fonctionnaires et de lettrés qui gouverne et dirige la société française.

Ici le spectacle est encore plus alarmant, on y voit mieux combien le mal est profond ; la dépravation n'est pas seulement le produit passager de la corruption du cœur, mais le résultat permanent, fatal, d'idées fausses.

Prado vivait au milieu des créatures tombées, on y trouve l'immoralité, personne n'en est surpris. Chambige fréquentait la meilleure société du pays, des hommes éclairés, intelligents, haut placés ; on s'attend à rencontrer un sentiment moral développé par une éducation supérieure, on est douloureusement trompé.

Rappelons l'histoire, en deux mots. Chambige, un jeune homme de vingt-deux ans, littérateur de mérite, est reçu à Constantine dans une famille des plus justement

12 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA FILLE DU MENDIANT

Par Emile BOSQUET

— Quelles habitudes de fatuité les jeunes gens rapportent de Paris ! s'écria M^{me} Drion. Tu ne sais donc pas que M^{me} Gouellain est originaire de Coutances et que c'est l'habitude de faire ainsi les adieux dans son pays.

— Je trouve que c'est une habitude charmante. Qu'en pensez-vous, mademoiselle Blanche ?

— Je n'ai rien à dire là-dessus !

— Je crois que vous êtes devenue moutte depuis l'arrivée des dames Gouellain. Mais vous pouvez maintenant reprendre la parole. Répondez-moi, je vous prie.

— A vous dire vrai, je pense que si cet adieu : A toujours ! s'adresse à tout le monde, il n'a pas plus de signification que lorsque nous disions : Au revoir ! portez-vous bien.

— Vous avez raison ; aussi je voudrais être de Coutances pour avoir le droit de dire cet : A tou-

jours ! à ceux que j'aime, mais je ne le prodiguerai pas.

— Robert, ton père te fait signe d'aller le rejoindre, dit M^{me} Drion qui n'était pas fatiguée de cette circonstance qui rompait une conversation dont le tour ne lui plaisait point absolument.

Robert obéit à l'injonction paternelle ; mais une heure plus tard, lorsque Blanche eût achevé sa journée et qu'après avoir traversé le clos, elle se disposait à sortir sur le chemin, le jeune homme se trouva là, tout à point pour lui ouvrir la barrière.

— A toujours ! mademoiselle Blanche, lui dit-il.

— Adieu, monsieur Robert.

— Vous ne voulez donc pas me dire l'adieu de Coutances ?

— Je n'ai dit toujours qu'à une seule personne, à mon père, vous le savez bien, et je ne le dirai jamais à d'autre.

— Est-ce que la promesse que vous me feriez n'aurait absolument à celle que vous lui avez faite ?

— On ne peut donner toute son existence deux fois. Je crois d'ailleurs que, dans ce moment-ci, vous êtes de ceux qui font une promesse pour engager les autres, étant bien résolu de leur côté à ne rien tenir ; n'est-ce pas ?

— Je ne promets rien ; mais je me livre.

— De vous à moi, comme de moi à vous, c'est pure badinage. Non pas à toujours, monsieur Robert, mais au revoir, oui, au revoir de bon cœur.

A l'accent plaisant et railleur que Blanche avait voulu d'abord donner à ses paroles se mêla une intonation profonde que Robert remarqua du plus tôt ressentit.

Blanche se livrait aussi, mais moins que lui.

Que faire ? se demanda-t-il, la fuir ou l'entraîner ? Ni l'un ni l'autre, répondait son cœur et sa conscience : aimer et attendre !

X

Robert avait aimé Blanche avant de la connaître, avant de se douter qu'il l'aimait ; et il semblait que tout ce qu'il connaissait d'elle venait maintenant justifier son amour. C'est au point qu'il sentait s'amoindrir la répulsion que le mendiant lui avait toujours inspirée. Il se disait que l'homme, l'éducateur qui avait formé l'esprit de Blanche, s'il était un être dévoyé, n'était pas un lion ni un être inférior. Aussi, lorsque le mendiant retomba malade quelque temps après que Blanche eût achevé le nombre de journées que lui avait demandées M^{me} Drion, Robert envoya plusieurs fois s'informer auprès de la jeune fille de l'état de son père. Un jour même, passant auprès de la châtellerie, il entra.

Blanche fut saisie de surprise ; mais elle avait déjà reconnu que le jeune homme avait de vives spontanéités d'action ou de sentiments auxquelles il cérait sans s'en rendre compte.

— Mon père est toujours à peu près dans le même état. Il ne souffre pas plus ; mais il s'affaiblit chaque jour davantage. Merci, monsieur Robert, de lui montrer tant d'intérêt. Cependant, comme il est d'un caractère changeant, je ne lui dirai pas que vous êtes venu et je n'ose pas non plus vous inviter à vous asseoir.

Robert sourit de congé qui lui était donné et il allait se retirer, quand la voix bégayante du malade se fit entendre. Blanche accourut dans la pièce voisine auprès du lit de son père. Quelques instants après elle revint.

— Monsieur Robert, mon père m'a demandé qui était le causant avec moi ? Je lui ai dit la vérité, c'est été lui manquer de respect que de lui faire un mensonge.

— Et il vous a dit de me renvoyer ? demanda le jeune homme qui voyait une hésitation dans les paroles et l'attitude de sa petite amie.

— Non, tout au contraire ! c'est vraiment extraordinaire : il vous prie d'entrer pour qu'il vous parle.

— Je vous salue.

Le malade fit signe qu'on le laissât sur ses oreillers ; il tendit la main à son visiteur.

(A suivre.)

considérées : le chef, M. Grille, est un ingénieur très estimé; M^{me} Grille, âgée de trente ans, bonne, aimable, instruite, est entourée d'une affection respectueuse, elle aime profondément son mari et en est ardemment aimée : deux sœurs charmantes mettent le comble au bonheur de cet heureux ménage. Rien ne manque à cette famille, que l'idée religieuse dont il n'est point parlé.

Survient Chambige, qui, prétend-il, se fait aimer de M^{me} Grille, l'attire dans une villa du voisinage, la tue de deux balles de revolver, et se blesse légèrement en essayant de se tuer.

M^{me} Grille nourrissait-elle pour Chambige un amour coupable, a-t-elle cédé à sa passion et demandé la mort? c'est fort douteux; mais il est certain que Chambige l'a tuée. Donc il est coupable. Cependant il se prétend innocent et ses amis qui sont nombreux le prétendent aussi. C'est là que se révèle la plaie sociale la plus triste.

Nous qui en sommes restés à la vieille morale de nos pères, à la morale chrétienne, nous ne voyons en Chambige qu'un misérable. S'il étonne sa victime, il est le plus vil des assassins; s'il dit la vérité, il est encore extrêmement coupable; il a détourné de ses devoirs une épouse jusque-là irréprochable, trompé cruellement son ami, son bienfaiteur, enlevé leur mère à deux enfants qui la combaient de caresses. Il a porté le déshonneur, le désespoir et la mort dans une famille qui l'accueillait comme l'un des siens. C'est incontestable, cependant il ose dire : « Je n'ai pas de reproche à me faire, j'ai ma conscience pour moi ! »

Au président qui lui objecte la mort de la femme, la douleur du mari, l'infortune des enfants, Chambige répond :

« C'est une mort héroïque. »

Les deux pauvres orphelins, fait observer le magistrat, apprécieront cet héroïsme quand elles seront en âge d'être mariées.

Chambige, dans l'excès de son égoïsme, ne songe ni au père, ni aux enfants, il ne voit que son coupable amour, et ce faiseur de romans a voulu vivre son roman. « Il disait, dépose un témoin, qu'il aurait désiré éprouver les sensations d'un assassin pour les analyser et se procurer ainsi des émotions nouvelles. »

L'indulgence du jury lui a épargné les sensations de la guillotine; c'est bien dommage. Quelles belles analyses ce psychologue aurait faites au pied de l'échafaud !

Ce romancier philosophe a composé un livre, la *Dispersion infinitésimale du cœur*, et dans sa prison il écrit son autobiographie, où il se peint avec une étrange complaisance.

Il écrit : « Je lui avais dit souvent à M^{me} Grille qu'on admirait les amants d'Alfred de Vigny qui étaient morts ensemble; que ce serait une grande beauté de mourir comme cela; qu'on nous admirerait ! »

Où l'orgueil va-t-il se nicher ? Il se délecte de son forfait, il trempe sa plume criminelle dans le sang de sa victime pour décrire en beau style les sensations de son esprit.

Mais, dira-t-on, c'est un cas isolé. Non, l'assassin complet des amis nombreux qui

lui prodiguent, après l'attentat, une admiration passionnée. L'un d'eux, M. Martin Laya, aussitôt le crime commis, écrit un roman, *M. du Joyeux*, qu'il dédie à l'un des premiers témoins; il y glorifie l'acte accompli « par notre grand, loyal et vibrant Henri, qui a vu les choses de très haut. »

Voilà où en arrivent ces littérateurs sans croyances religieuses; voilà où aboutit la philosophie sans Dieu. On leur a enseigné que la morale est indépendante de la religion, et ils n'ont plus ni religion, ni morale, ni sens commun. Ils vous disent, comme un romancier célèbre : « Les préjugés sociaux ont seuls pu créer des catégories et décider que tel serait un héros, tel serait un scélérat. Le parricide est l'égal du plus tendre des fils; celui-là n'a pas plus la responsabilité de son forfait que celui-ci n'a le mérite de sa piété filiale. L'un et l'autre obéissent à des impulsions irrésistibles, auxquelles il n'est pas en leur pouvoir de résister. »

Par conséquent, ni vice ni vertu. Chacun suit les impulsions de sa nature, s'abandonne sans remords et sans crainte à toutes ses passions. Pourquoi les remords ? Il n'y a point de mal. Pourquoi la crainte ? Il n'y a point de châtiement.

Aussi le jour des Morts un philosophe exposait docilement en tête d'un journal républicain que « la mort est la fin de notre individualité »; les éléments spirituels de notre être, dit-il, « vont former d'autres intelligences, comme les particules corporelles vont former d'autres corps. En ces conditions, la mort n'a rien d'effrayant; puisqu'elle n'implique ni souvenirs, ni espérances, ni regrets. »

« Pour ma part, conclut le philosophe aux pages de Wilson, j'ai l'égoïsme de m'attacher à cette solution qui me satisfait de tous points. »

Elle satisfait les voleurs, ô Wilson; mais pas les volés. H.-A. MARTIN.

L'INSTITUT PASTEUR

L'inauguration de l'Institut Pasteur a eu lieu, avant-hier au milieu d'une affluence considérable d'invités : le président Carnot, les présidents du Sénat et de la Chambre, les ministres, les grands ducs de Russie, le plupart des ambassadeurs, les membres de l'Académie de médecine, les représentants de l'industrie y assistaient.

M. Pasteur et son fils, MM. Grancher, Camille Doucet, Delaborde, Joseph Bertrand, Alphonse de Rothschild, Valon et les docteurs Roux, Chantemesse, Charrin, Saint-Sermon, recevaient les invités à l'entrée du vestibule d'honneur où se trouvent les bustes des principaux donateurs : l'empereur de Russie, l'empereur du Brésil, M^{me} Boucicault, M^{me} Furtado-Heine, M. le comte de Laubespin, M. Alphonse de Rothschild, M. Bertrand, le docteur Grancher et M. Pasteur ont soulevé d'unanimes applaudissements par leurs intéressants discours.

Le jury de la Seine a rendu un verdict affirmatif, sans circonstances atténuantes, contre Prado, assassin de la fille Marie Agnès.

En conséquence, la Cour condamne Prado à la peine de mort.

L'UNIFORME DES LYCÉENS

Il paraît que c'est la tunique qui serait spécialement visée par la terrible commission nommée dernièrement pour la réforme du costume des lycéens.

Et sait-on que cette tunique menacée, empruntée à l'armée par les collégiens, ne leur est pas venue directement, qu'elle a passé d'abord par les institutions religieuses ?

Le lycéen d'autrefois portait l'habit à queue de morue et le chapeau de haute forme. C'est la maison de l'Assomption, de Nîmes, qui inaugura la tunique, la ceinture et le képi.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Nous apprenons, par le *France Militaire*, la nomination au grade de sous-lieutenant de réserve au 135^e de ligne, à Angers, de deux de nos compatriotes, MM. Léon Boutif et L. Voisine, anciens engagés conditionnels.

M. Landais, inspecteur primaire à Saumur, vient d'avoir la douleur de perdre sa belle-mère, M^{me} Jégen, d'Ançenis.

Le baron Pierre de Bourgoing, lieutenant au 6^e dragons et officier d'ordonnance du maréchal Canrobert, vient d'être promu, au choix, au grade de capitaine.

Il est attaché au 20^e régiment de dragons, à Limoges.

ANGERS. — *Emouvants suicides et mort subite.* — Nous lisons dans le *Ralliement* :

« Hier soir, le bruit se répandit en ville qu'un drame émouvant venait de se passer rue Jean-Bodin, n^o 3. »

« Renseignements pris, voici les faits : »

« Le nommé Salès, ordonnance de M. de la Rochebrochard, avait récemment écrit à ses parents pour leur demander une certaine somme d'argent. Ceux-ci venaient de lui répondre qu'ils ne pourraient malheureusement rien lui envoyer. »

« Saisissant alors un revolver, Salès s'en déchargea un coup dans la région du cœur. A ce même instant, M. Laurent, chanoine, prêtre retraité de la paroisse Saint-Joseph, passait dans la rue. »

« Des personnes présentes l'invitèrent à se rendre auprès du jeune soldat, ce qu'il fit aussitôt. Mais, en entrant dans la chambre du blessé, M. Laurent s'affaissa tout à coup. On s'empressa autour de lui, mais tous les soins furent inutiles. Il était mort. »

« Quant à Salès, il a été conduit à l'hospice dans un état désespéré. »

« En arrivant, il réclamait un revolver pour achever de se donner la mort. »

« La balle n'a pu être extraite. »

« Pendant que ce drame se déroulait rue

Jean-Bodin, un autre se passait à la caserne de l'Académie.

« Le nommé Penard, sergent-major au 135^e de ligne, ayant décauché cette nuit et craignant qu'une peine sévère ne lui soit infligée (30 jours de prison, dit-on), est monté dans sa chambre et s'est tiré un coup de revolver dans la bouche. La balle est sortie par le sommet du crâne. »

« Au bruit fait par la détonation, ses camarades accoururent et le trouvèrent mort et baignant dans son sang. »

M. Jaume à Angers. — L'inspecteur de la Sûreté, en quittant Angers, mardi matin, est allé à Rennes. Là, il s'est livré à une sérieuse enquête sur le sieur Chardines, arrêté avec Chevalier dit *Crouzet* et Delemaux, à la gare Saint-Laud. Dans cette enquête, M. Jaume a recueilli des renseignements importants sur la bande *Catusse*.

Hier jeudi, il arrivait de Paris à Angers et se livrait aussitôt à d'actives recherches qui, espérons-le, seront bientôt couronnées de succès.

Aussitôt arrivé à Angers, M. Jaume, accompagné du sieur Leduc, inspecteur de la Sûreté d'Angers, et des agents Crépin et Eneau, s'est dirigé au champ de manœuvre, chez le sieur Soprani, Dominique, qui tient avec ses parents un manège de chevaux de bois.

Après de sérieuses perquisitions qui amenèrent la découverte d'une correspondance suivie avec la bande *Catusse*, et compromettantes pour d'autres individus, même dit-on pour Létjly et Bigot, arrêtés hier au Grand Hôtel, Soprani et sa maîtresse ont été arrêtés et conduits au parquet.

Après un long interrogatoire, la femme a été mise en liberté.

M. Jaume continue ses recherches et est sur les traces de plusieurs affiliés de cette bande en Maine-et-Loire.

Nous croyons savoir qu'il a envoyé un télégramme dans une ville de l'Ille-et-Vilaine pour l'arrestation de plusieurs affiliés.

Angers-Fanfare. — La Société Angers-Fanfare donnera, à l'occasion de la Sainte-Cécile, une messe en musique en l'église Notre-Dame.

Cette messe aura lieu le dimanche 18 courant, à 10 heures du matin.

(*Ralliement*.)

Départ des forçats. — Les forçats que l'on avait amenés de l'île de Ré à la prison d'Angers ont quitté cette ville, mercredi, à 10 heures du matin; ils ont été dirigés sur Nantes. Un seul manquait à l'appel; l'évadé Carligny.

THOUARS. — *Mort faute de soins.* — On vient d'enterrer à Saint-Jean-de-Thouars un malheureux mort de misère et de besoin, dans une carrière abandonnée.

Le pauvre homme, il y a trois semaines, sortait de l'hôpital de Thouars et se dirigeait sur Saint-Jean pour chercher du travail et du pain. En chemin, une défaillance le prit et il fut forcé de s'arrêter dans une carrière où il trouva un gîte pour la nuit. Le lende-

NELLY

FRAGMENTS D'UN JOURNAL DE JEUNE FILLE

Il croyait me charmer, il me mettait la mort dans l'âme. Depuis ce jour, j'ai refusé d'aller dans le monde, alléguant notre pauvreté, et depuis ce jour, je n'ai plus revu celui qui avait cru trouver en moi une riche héritière... Il n'a reparu que lorsque j'ai été réellement héritière.

Ce jeune homme, fit Sophie, c'est Armand Fromentel ?

— Qui; comprends-tu ?

— Et tu ne l'aimes plus ? interroge ton cœur.

— L'aime ! je le méprise.

— Pauvre Nelly ! Voilà pourtant comme ils sont tous; c'est à ces êtres-là que de belles et aimantes créatures consacrent leur cœur, leur vie, tout ce qu'elles ont en elles de noble et d'élevé. Eux, les estiment plus ou moins suivant le plus ou moins de milliers de francs qu'elles apporteront en dot... C'est triste, en vérité.

— Ecoute, fit-elle après un silence, tu es bien souffert, pauvre petite sœur; l'épreuve a été rude. Moi aussi j'ai souffert, mais physiquement; c'était

une rude épreuve aussi; je suis restée infirme, tu n'espères plus rencontrer le bonheur... c'est encore une infortune. Nelly, bénissons Dieu de nos épreuves, reconnaissons que sa providence nous les a envoyées pour nous épargner des maux plus grands.

Ah ! si elle était dans le vrai, si je pouvais comme elle, tranquille et résignée, bénir la Providence, et renoncer résolument à cette vie qui m'épouvante. Que de joies pour nous encore !...

J'avais oublié de demander à Sophie son secret (car elle en a un) tant tous ces souvenirs me tourmentent la tête. Je n'y ai songé que ce matin.

— Je te conterai cela plus tard, a-t-elle fait d'un air mystérieux.

— Tu veux m'échapper; dis-moi l'époque.

— Lorsque M. Fromentel sera marié.

— Quelle idée !... Ah ! je devine, tu l'imagines que l'ignorer, qu'il pourrait trouver une belle position s'il voulait, et qu'en attendant de trouver le courage de travailler, il achève de dépenser son patrimoine. Je sais fort bien qu'il vit comme tous les autres, va.

— Alors, si tu sais tout, je n'ai plus rien à l'apprendre, a-t-elle répondu d'un air malin.

— Je m'imaginais qu'il y avait autre chose; mais quoi ? je ne le saurai pas; bien fin qui ferait parler Sophie quand elle a résolu de se taire.

Vendredi 4 juillet.

Saint-Patrice de Plouernec (Morbihan).

Nous voilà échoués sur la plage la plus abrupte, la plus déserte, et la plus ravissante qu'il soit possible de voir; je passe mes journées à m'extasier, tant c'est beau; que n'ai-je la plume d'or des poètes et le pinceau des peintres pour décrire et reproduire ces sauvages merveilles ?

C'est à notre gentil couple amoureux que nous devons cette bonne auberge; mon père comptait nous conduire, comme à l'ordinaire, à Dieppe ou à Trouville, et nous confier à quelqu'une de nos amies du monde, mais Cécile ayant annoncé qu'elle et son mari nous abandonneraient, pour aller se perdre dans quelque solitude bretonne, Sophie, qui déteste toutes les fêtes et réunions, s'est informée si M. et M^{me} des Noyels daigneraient nous permettre de les accompagner; ils ont bien voulu consentir, à condition qu'on les laisserait librement vagabonder; comme cet arrangement m'agréait fort, et que Sophie a péremptoirement prouvé à papa que l'Océan et le calme lui vaudraient mieux que les plaisirs de Trouville, la chose s'est trouvée vite conclue; papa tâchera de nous donner quelques jours; notre tranquille retraite lui sourit aussi, je l'ai bien vu. Nous n'étions décidément pas faits pour la vie mondaine ni les uns ni les autres.

Nous courrons tout le jour de droite et de gau-

che, Sophie, sur un petit mulet pas trop entêté, nous trois à pied. Pas de toilette: des robes de toiles et de grands chapeaux; pas d'étrangers pour nous critiquer et nous gêner: ce village est trop pauvre et trop inconnu pour attirer personne.

L'unique auberge, assez propre pour une auberge bretonne, n'a d'autres hôtes que nous; une jeune femme, avec un enfant malade, habite chez un pêcheur dont la femme a nourri cet enfant. Nous sommes donc libres comme l'air; cet air vivifiant et salubre nous donne un appétit féroc, nous sommes d'un entrain étourdissant, jamais je n'ai été aussi gaie; Sophie elle-même paraît oublier les misères de la pauvre humanité, et ne se souvient que de ses bons côtés. Elle est allée voir quelques pauvres ménages, elle a donné des secours au vieux coré pour habiller une famille d'orphelins, et acheter quelques récompenses aux enfants de l'école. Je veux l'imiter; donner est une joie.

(A suivre.)

JEANNE FRANCH.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 17 novembre

Le Songe d'une nuit d'été, opéra-comique en 3 actes.

Dimanche 18 novembre

Lakmé, opéra-comique en 3 actes.

main, le malheureux demandait qu'on le ramène à l'hôpital. M. le maire de Saint-Jean, informé, répondit qu'il allait instruire son conseil de l'affaire, et que, d'ailleurs, le conseil regardait la commune de Thouars. Un sieur Goujon va à Thouars demander assistance pour le pauvre diable. On le renvoie au maire de Saint-Jean, qui refuse. Goujon écrit au procureur de la République qui le renvoie au sous-préfet de Bressuire. Le sous-préfet mande au maire de Saint-Jean et à Thouars de faire entrer le malheureux à l'hôpital. Rien n'y fit. Goujon retourne voir le sous-préfet.

Pendant qu'une personne compatissante va et vient pour lever les difficultés... le malade meurt.

Voilà l'histoire dans toute sa simplicité.

Incendie à la Manufacture d'Armes de Châtelleraut

Un violent incendie a éclaté l'avant-dernière nuit dans la manufacture d'armes de Châtelleraut.

Hâtons-nous de dire qu'il n'y a aucun accident de personnes à déplorer. Mais les dégâts matériels sont très considérables. On les estime à 2,000,000 de francs. Par suite de cet épouvantable sinistre, 4,000 ouvriers sont momentanément sans travail. En effet, bien que la manufacture ne soit pas complètement détruite, les ateliers dans lesquels sont fabriqués les outils de toute sorte que consomme chaque jour la manufacture, n'existent plus. Les ouvriers ne pourront reprendre les travaux qu'au moment où l'on pourra fournir des outils aux machines.

Une enquête est ouverte pour rechercher les causes de ce sinistre que rien ne permet jusqu'à présent d'attribuer à la malveillance.

Voici les dépêches qu'a reçues la Petite France :

Châtelleraut, 15 novembre, 8 h. soir.

C'est vers une heure un quart que le feu a pris au premier étage des bâtiments occupés par les ateliers d'outillage et de réparation de machines.

Tous les ouvriers de ces ateliers étaient partis ; il y avait seulement, depuis 7 heures du soir, un poste de nuit de sept hommes et un chef d'équipe travaillant au rez-de-chaussée.

L'un des ouvriers était sorti, comme d'habitude, à minuit, pour manger. A son retour, il leva machinalement la tête et aperçut les flammes au premier étage.

Aussitôt l'alarme fut donnée et les secours s'organisèrent. Bientôt les trois pompes de la ville, celles de la manufacture et du 32^e de ligne, en tout sept pompes, furent amenées sur le lieu du sinistre.

Les autorités de la ville, la garnison, les pompiers, la population apportèrent leur concours sans marchandage.

Il ne fallut pas moins de six heures, malgré la bonne volonté et le zèle de chacun, pour obtenir un résultat appréciable.

A sept heures seulement, le danger se trouvait conjuré.

La part du feu était faite, trop large, hélas !

Toute la ville est sur le lieu du sinistre et contemple les débris fumants, commentant ce triste événement qui intéresse, on peut le dire, la plus grande partie de la population.

L'eau ne manque pas, la manufacture se trouvant située sur la Vienne.

Il a fallu même que le foyer ait eu, dès le début, une grande intensité pour qu'on n'ait pu l'éteindre, ayant à portée de l'eau en abondance.

Châtelleraut, 15 novembre, 9 h. soir.

Le parquet a ouvert une enquête immédiatement.

Le général de division est arrivé, ainsi que plusieurs autorités militaires, venues de Poitiers.

Le sous-chef d'atelier Prévost, dans l'atelier duquel le feu s'est déclaré, a été interrogé.

Il soutient avoir fermé la porte et n'avoir rien remarqué d'insolite.

Les rondes ont été faites dans les conditions habituelles, après le départ des ouvriers.

Châtelleraut, 15 novembre, 9 h. 1/2, soir.

Les ateliers brûlés occupent environ cent mètres de longueur.

Les causes de l'incendie sont inconnues. Soixante-dix à quatre-vingt ouvriers, disséminés dans divers ateliers, travaillaient la nuit.

L'ouvrier qui a donné l'alarme s'appelle Copain ; il a prévenu son chef d'atelier Reimbachier et le contrôleur de ronde Schmitt.

On a sonné immédiatement la cloche d'alarme.

Châtelleraut, 15 novembre, 10 h. soir.

Diverses versions circulent sur la cause de l'incendie ; mais on n'a aucune certitude. Beaucoup croient à la malveillance.

L'ouvrier Fillon, chargé de l'éclairage, a dit qu'il se fau a pu être mis par une lampe à s'écarter qui se trouverait dans l'atelier ; mais ce n'est là qu'une supposition.

On embauche beaucoup et facilement depuis quelque temps à la manufacture ; mais on exige l'état-civil des ouvriers.

Un seul sous-chef d'atelier a été révoqué récemment, il a même été traduit en justice ; il allait atteindre sa retraite. Son frère est encore employé à la manufacture ; mais il n'est l'objet d'aucun soupçon.

La dernière ronde signalée est celle de 11 h. 1/2, faite par le contrôleur Schmitt ; il n'a rien vu d'anormal.

Tous les ouvriers ont été employés au déblaiement des décombres.

LA SECURITE EN WAGONS

Un ingénieur vient de trouver la sécurité des voyageurs en chemin de fer.

Il partage chaque wagon en un certain nombre de petits cabanons qu'il appelle « loges de sûreté et d'installation privée ». Chacun de ces cabanons est fermé par une porte à coulisses qu'il est impossible d'ouvrir de l'extérieur sans l'assentiment de la personne qui l'occupe.

Les loges donnent sur un couloir central qui s'étend sur toute la longueur du wagon.

Pour les personnes qui voyagent en famille il y a des loges de deux, de trois, de quatre, de cinq places.

Les wagons ainsi aménagés présentent une certaine ressemblance avec les voitures cellulaires. Les gens qui n'ont pas la conscience tranquille pourront se faire illusion.

Nous nous empressons d'annoncer à nos lecteurs l'arrivée prochaine dans notre ville d'un dentiste en renom de Paris, M. LÉVY, propagateur en province des nouvelles méthodes américaines, assurant, sans douleurs, la guérison et la conservation des dents douloureuses, cariées ou ébranlées. Nouvelles dents et dentiers américains, posés sans ressorts ni crochets, et sans extraction des racines restantes. Facilitant à un degré inconnu jusqu'alors, la parole et la mastication (maslic-émail LÉVY) rendent aux dents creuses et noires leurs formes et leur blancheur naturelles. M. LÉVY arrivera à Saumur le 25 novembre et pourra être consulté, hôtel de Londres, de 10 à 4 heures.

Salle du Cirque

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS (12^e ANNÉE)

DIMANCHE 18 NOVEMBRE 1888

à 1 heure 1/2 très-précise

31^e Concert populaire (3^e de l'abonnement)

Avec le concours de

M. Alexandre GUILMANT, organiste de la Trinité et de la Société des Concerts du Conservatoire ;

M^{lle} Jeanne FLESCHELLE, violoncelliste, lauréat du Conservatoire de Paris.

Inauguration des séances d'orgue avec orchestre

Programme

1^o 1^{er} Concerto en sol mineur, pour orgue et orchestre (G.-F. Handel). — M. Alexandre Guilmant et l'orchestre. 1^{re} audition en province.

2^o Allegro du 3^e concerto, pour violoncelle et orchestre (Rombert). — M^{lle} Fleschelle et l'orchestre. 1^{re} audition à Angers.

3^o 1^{re} Symphonie, pour orgue et orchestre (Alex. Guilmant). — M. Alexandre Guilmant et l'orchestre. 1^{re} audition en province.

4^o A Air dans le style ancien (Gabriel Marie). — B Chants Russes, spécialement orchestrés par M. Jules Danbé (E. Lalo). — C La Fileuse (Dunkler). — M^{lle} Fleschelle et l'orchestre. 1^{re} audition à Angers.

5^o A Méditation sur le 7^e petit prélude de J.-S. Bach, pour violon, harpe, orgue et orchestre (Jules Bordier). — B Largo, pour orgue, harpe et orchestre (G.-F. Handel). — C Allegro du 6^e concerto, orgue et orchestre (G.-F. Handel). — Violon, M. Lyneu ; clari-harpe, M. J. Bordier ; orgue, M. Alexandre Guilmant. 1^{re} audition en province.

L'orchestre sera dirigé par M. Gustave LELONG.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 15 novembre.

La hausse de nos rentes se développe à chaque séance. Le 3 0/0 atteint 83.22 ; le 4 1/2 0/0 se tient à 71.

Le Crédit Foncier est immobile à 1.370. Les obligations foncières et communales à lots conservent une grande fermeté. On s'explique l'empressement avec lequel l'épargne se porte sur ces titres dont la garantie statutaire est toujours complète.

La Société Générale a un marché assez animé au comptant de 473 à 475. Des prix plus élevés sont à prévoir à courte échéance.

Les tendances à la hausse s'accroissent nettement sur la Banque d'Escompte cotée de 531 à 535.

La Société de Dépôts et Comptes Courants se traite à 602.50 ; comme elle n'est libérée que de 125 fr., elle ressort net à 227.50.

L'action de Panama ne cesse pas de montrer la plus grande fermeté aux environs de 266.25. La tenue des obligations à lots libérées est aussi satisfaisante que possible autour de 339 ; ce prix ne peut tarder à être dépassé.

La Compagnie Transatlantique a atteint le cours de 575. Les obligations 3 0/0 cotent 343 et 344.

L'obligation de Porto-Rico s'avance vers le cours de 300 fr. Dotée de la garantie de l'Etat et d'une première hypothèque sur la ligne, elle devrait être au cours des obligations similaires des chemins espagnols.

L'obligation des chemins de fer Economiques entretient un bon courant d'affaires vers 363.75.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 12 Novembre.

	Froment	Avoine
Angers, l'hect.	19 25	9 25
Saumur,	18 25	8 25
Baugé,	17 50	8 25
Segré,	17 25	8 25
Beaupreau,	18 25	9 25
Montlauron,	18 25	9 25
Montrevault,	18 25	8 50
Chemillé,	18 75	19 25
Champloceaux,	18 25	9 25
St-Flor.-la-Vieille,	18 25	9 25
Vihiers,	18 25	18 75
Brissac,	18 50	19 25
Chalonnés,	18 25	9 25
Doué,	18 25	9 25

A Nantes, blés américains, de 27 50 à 28 25 les 100 kilos.

Les bons blés français valent de 23 75 à 24 50 les 100 kilos.

Dernières Nouvelles

AFFAIRE ROUVIER ET DE CASSAGNAC

Les témoins de M. de Cassagnac et de M. Rouvier ayant reconnu qu'aucun de leurs deux collègues n'avait eu l'intention d'offenser l'autre, déclarent que ni l'honneur de M. de Cassagnac, ni celui de M. Rouvier n'est en cause.

Il n'y aura donc pas de duel entre ces deux députés.

NOUVELLES LOCALES

SAUMUR. — On a arrêté hier deux individus pris en flagrant délit de vagabondage.

L'un, sujet alsacien, est un déserteur de la marine allemande, du nom de Rosenthal ; l'autre se nomme Lepetit, Martial, de Paris.

Ils n'avaient pas travaillé depuis trois mois, sauf pendant quelques jours dans le Médoc, au moment des vendanges.

SAINT-PAUL-DU-BOIS. — Depuis le 1^{er} novembre, M. Grimault, fermier à Saint-Paul-du-Bois, avait gagé le nommé Arsandeau, Auguste, de Thouarcé.

Lundi dernier, Arsandeau n'est rentré à la ferme qu'à 2 heures du matin. Son maître, voyant qu'il voulait repartir en emportant ses effets, lui dit : « Si tu nous quittes, il faudra me rendre ton denier. »

Pour toute réponse, Arsandeau et un autre individu se sont jetés sur M. Grimault et l'ont roué de coups.

EPIEDS. — On accuse le nommé C..., d'Epieds, d'être l'auteur de plusieurs vols commis dans les communes environnantes.

Les faits qu'on lui reproche n'étant pas encore absolument confirmés, nous ne parlerons pas de cette affaire.

LONGUE. — Un vol de harnais a été commis à l'hôtel de M. Girard, au préjudice de M. Beranger, marchand de porcs à Milly.

On croit que l'auteur de ce vol serait M. H..., fermier à Louerre.

CONSEILS ET RECETTES.

LE THYM DANS LA COQUELUCHÉ

Les propriétés antiseptiques de l'acide thymique sont depuis longtemps utilisées contre la coqueluche. M. Johnson espère retirer les mêmes profits de la décoction de thym à titre d'antispasmodique et de sédatif.

A cet effet, il administre chaque jour la décoction de 30 grammes des sommités de cette plante dans un litre d'eau et obtient, affirme-t-il, la diminution du nombre et de la violence des quintes. La décoction est ingérée à raison de deux à trois cuillerées à thé toutes les heures pendant la durée de la maladie ; s'il existe de la bronchite, il complète cette médication par l'emploi de l'iodure de potassium et du chlorate de potasse.

Voilà certes un traitement peu compliqué, mais dont l'efficacité ne semble pas être définitivement bien établie.

CIMENT RESISTANT AU FEU, ET A L'EAU

Mélangez 5 kilos de lestage en poudre fine, 2 kilos blancs de Paris, 250 grammes ocra jaune, 25 grammes étoupe de chanvre coupée menue, et faites-en une pâte épaisse avec de l'huile de lin cuit.

(Science pratique.)

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

LUNDI 19 Novembre 1888

GIROFLÉ-GIROFLA

Opéra-bouffe en 3 actes, paroles de MM. Vaploz et Leterrier, musique de Ch. Lacroix.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Département. 13 fr. Uniq. postale 13 fr.

Le Magasin pittoresque (rédacteur en chef, M. Edouard Charton) contient, dans son numéro du 15 novembre :

Texte. — Shakespeare ; ses portraits, nouveaux documents sur sa vie, par M. Edouard Charton. — Le Château de Combourg, par M. Ch. Alexandre. — La Meunière de l'Annapolis, par M^{lle} Th. Bentzon. — Costumes et coiffures des marées dans l'ancienne France, par M. H. Bouchot. — De Trieste à Pola, par L. Aggé de Lussembourg. — La défense de Saint-Jean-de-Losne, par M. F. Zucher.

GRAVURES. — Portrait de William Shakespeare. — Le Château de Combourg, où est né Chateaubriand, dessin de M. A. de Bar. — Mariage au quinzième siècle ; la mariée porte un chapel de métal. — Mariage villageois au seizième siècle. — Arc de triomphe de Palé d'Isiric, dessin de M^{lle} Lancelot. — Plan de la ville de Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or), par Furenne.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 40 centimes PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES.

Bureau : à Tours, rue Richelieu, 13.

Sommaire du n^o 398 (11 novembre 1888) La politique au village. L'opinion de Jean-Pierre. Grand Jacques se fâche. La discussion s'envenime. Vos réformes ou qu'elles sont ? République et Monarchie. Le banquet.

L'ALMANACH D'ARLEQUIN

pour 1889 vient de paraître

Le prix : 20 centimes l'exemplaire, 25 cent. franco par la poste. — Le douzaine avec le treizième, 2 fr. 40 et 3 fr. franco. — Le cent, 15 fr. — 300, 65 fr. — 1,000, 120 fr. — Le tout franco, jusqu'à la gare la plus proche.

L'ALMANACH D'ARLEQUIN est sans contredit le plus amusant et le plus intéressant de tous les almanachs. Il est illustré de près de 100 jolis dessins d'actualité.

ÉPICERIE CENTRALE

20 et 30, rue Saint-Jean

CHOUCROUTE

De la maison KRUG fils DE STRASBOURG

40 cent. le kilogr.

Eviter les contrefaçons

LESSIVE-IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable Lessive-Iris avec les nombreux produits vendus sous le nom de Lessive parfumée à l'iris ou à la violette, et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT

M^{me} veuve GAGNAGE, légataire universelle de M. GAGNAGE, son fils, notaire, décédé à Saumur, étant dans l'intention de retirer le cautionnement de M. GAGNAGE, fait la présente déclaration conformément à la loi.

D'UN ACTE sous seings privés, enregistré à Saumur le 15 novembre 1888, il appert que MM. BARADBUX et DELILLE ont formé entre eux, pour douze ans, du 1^{er} novembre 1888 au 1^{er} novembre 1900, une société en nom collectif ayant pour but le commerce de Nouveautés et Confection, sous la raison sociale : *Baradebux et Delille*. Le capital social, fixé à quatre-vingt mille francs, pourra être augmenté suivant les besoins du commerce. Chaque associé est fondé pour moitié dans ladite société. La signature sociale appartient aux deux associés qui ne pourront en faire usage que pour les besoins du commerce. Le siège social est situé place Saint-Pierre, 1, à Saumur.

AVIS

Aux termes d'un acte sous signatures privées, fait double à Saumur le 10 septembre 1888, enregistré au même lieu le 23 octobre suivant, folio 43, case 1, M. AUGUSTE MARTIN, loueur de voitures, a cédé à M. HENRI HERVÉ, ancien boulanger à Saumur, le fonds de commerce de loueur de voitures qu'il exploitait à Saumur, rue Beaurepaire, n° 47, pour en prendre possession le 10 septembre 1888.

Les oppositions devront être formées entre les mains de M. LANGLAIS, expert-comptable, 32, rue du Portail-Louis, à Saumur.

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE à l'amiable.

1^{re}. La **MÉTairie de l'ANERIE**, située commune d'Allonnes, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, vignes, prés et bois taillis, et contenant environ vingt-huit hectares.

2^{me}. La **MÉTairie de l'AUNAY**, située en la commune d'Allonnes et par extension commune de Neuillé, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, vignes, prés, bois taillis et landes; le tout d'une contenance d'environ trente-deux hectares.

3^{me}. La **MÉTairie et MOULIN du PETIT-MOULIN DU BELLAY**, commune d'Allonnes, comprenant bâtiments de l'usine, bâtiment d'habitation et d'exploitation, terres et prés, d'une contenance de dix hectares environ. Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

Etude de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau.

A VENDRE UN MOULIN A VENT

EN PARFAIT ÉTAT
A Champigny, commune de Souzay.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ÉCOLE D'APPLICATION DE CAVALERIE

Adjudication

DES

FUMIERS

Et des DÉPOUILLES de CHEVAUX

A PROVENIR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Du 1^{er} Janvier 1889 au 31 Décembre inclus de la même année.

Le JEUDI 6 DÉCEMBRE 1888, à deux heures du soir, il sera procédé, dans l'une des salles de la Mairie de Saumur, à l'adjudication distincte, sur soumissions timbrées et cachetées, des fumiers et des dépouilles de chevaux à provenir de l'École de Cavalerie, pendant l'année 1889.

Les cahiers des charges sont déposés dans les bureaux du Trésorier de l'École de Cavalerie, à Saumur, où le public sera admis à en prendre connaissance tous les jours, de une heure à quatre heures du soir, les dimanches et jours de fête exceptés.

A Vendre ou à Louer MAISON

Faisant l'angle du quai de Limoges et de la rue du Grand-Noyer.

S'adresser à M. REDON, buraliste voisin.

TRES VASTE MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVREU et HATTAT, place du Roi-René.

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de décès

Fonds de Marchand-Tailleur

Conditions avantageuses.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER DE SUITE

Boutique d'Épicerie

Et de Mercerie

Bourg d'Allonnes.

S'adresser à M. VINSONNEAU, négociant à Saumur.

A VENDRE

Plusieurs chiens courants

BRIQUETS ET RASSETS

à l'essai

S'adresser à M. ROUSSU, à Souzay.

ON ACHÈTERAIT un chien épagneul, bien dressé.

TROIS FURETS DRESSÉS

A VENDRE

S'adresser au bureau du journal.

M^{me} MARTIN donne des Leçons d'anglais et de français, rue du Portail-Louis, 54.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, Place Bilange, Saumur
PILLET-BERSOULLÉ, SUCC^r

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL. — Fournisseur de l'École de Cavalerie.

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'en sa qualité de représentant de la Maison PLEYEL, il pourra vous offrir un grand choix de pianos neufs et d'occasion, de tous facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Vous trouverez également des harmoniums et des instruments de toutes sortes, ainsi que 500 partitions à choisir pour les abonnés à la lecture musicale.

Grand choix de musique pour vente et location.

Accords, réparations, échanges et locations de pianos.

MAISON DE CONFIANCE

On DEMANDE un APPRENTI
A LA VILLE DE PARIS
Place Saint-Pierre, Saumur.

ON DEMANDE
DES
OUVRIÈRES TRÈS CAPABLES
En ROBES et MANTEAUX
Et une APPRENTIE

Rue Dacier, 38, au deuxième.

M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur, demande de suite un élève majeur.

UN MÉNAGE, muni de bons certificats, demande une place, le mari comme garde, régisseur, etc., la femme pour cuisine, ménage et basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit des cidres et papiers de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. Depuis 30 fr. et 40 fr., selon département, garanti pur jus.

MARBRERIE F. GUIGNON

Fondée en 1838.

L. GUIGNON FILS

SUCCESSEUR

Saumur, place Dupetit-Thouars.

Cheminées riches et simples

Dessus de Meubles, Lavabos,

Enseignes

Exécution de tous travaux en

marbre, pierre et granit.

Couronnes Funéraires en tous Genres
SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL
ANCIENNE MAISON COPIT
COCHET-CHAILLOUX
Successieur
20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR
Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement
Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.
ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES
Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

ÉPICERIE PARISIENNE
M^{on} **IMBERT et Fils**
33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacier.
Bougie du Soleil, le paquet de 500 gr. 70
à trous..... 90
de l'Etoile..... 120
Huile Colza épurée, le 1/2 kilog. 85
Café grillé, première qualité, le 1/2 kilog. 30
Sucre 1^{er} choix, le kilog. 105

VENTE ET LOCATION DE PIANOS
HENRI EICHE
Représentant de la maison GAVEAU
8, rue Saint-Jean, Saumur.
M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CACAO VAN HOUTEN
SOLUBLE
remplaçant avantageusement
TOUS LES CHOCOLATS
Se vend partout aux prix de fr. 5, — fr. 2.60, et fr. 1.40
Méfiez-vous des boîtes vendues à des prix plus bas, dont ni l'origine authentique ni le poids peuvent être garantis.
Une fois essayé, le CACAO VAN HOUTEN sera pris toujours.
Se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. P. ANDRIEUX, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelée; IMBERT et FILS, 33, rue d'Orléans, et 38, rue Dacier.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1^{er} NOVEMBRE.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coture précédente	Dernier cours.		Coture précédente	Dernier cours.		Coture précédente	Dernier cours.		Coture précédente	Dernier cours.
3 %	83 10	83 25	Est	785	783 75	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	522 50	525
3 % amortissable	84 10	84	Paris-Lyon-Méditerranée	1291 25	1290	Ville de Paris, 30 Mg. 1855, 1860	526 50	524	Est	398	399
3 % (nouveau)	104 50	104 50	Midi	1179	1177 50	1865, 3 %	521 75	522 25	Midi	401	403 75
Obligations du Trésor	512	512	Nord	1617 50	1617 50	1869, 3 %	495 25	496 50	Nord	409	409 75
Banque de France	3915	3930	Orléans	1330 50	1330	1871, 4 %	397	397 05	Orléans	403	403 50
Société Générale	475	475	Ouest	910	908 75	1875, 4 %	514	514 50	Ouest	401 75	402
Comptoir d'Escompte	1048 75	1048 75	Compagnie parisienne du Gaz	1408	1408 75	1876, 4 1/2 %	514 50	515 75	Paris-Lyon-Méditerranée	400	396
Crédit Lyonnais	612 50	610	Canal de Suez	2227	2228 75	Bons de liquid. Ville de Paris	517	521 50	Paris-Bourbonnais	398 50	399 25
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1367 50	1370	C. gén. Transatlantique	572 50	572 50	Obligat. communales 1879	474	476	Canal de Suez	584	587
Crédit mobilier	435	435	Russe 5 0/0 1870	100 30	100	Obligat. foncières 1879 3 %	476	476	Panama 6 0/0	327	324
Canal Intér.-Panama	267 50	263 75				Obligat. foncières 1883 3 %	389 50	389 50			